

CENTRE DE LOISIRS ETE 2019

PARENTS ! Conservez bien cette feuille pour les horaires

La Municipalité de Montréal-la-Cluse organise le Centre de Loisirs destinées aux enfants âgés de 3 ans révolus jusqu'à 11 ans.

Inscriptions à la semaine (1 thème par semaine).

Les enfants dont les parents sont domiciliés à Montréal la Cluse sont prioritaires. Les autres enfants peuvent être inscrits dans la limite des places disponibles.

Tarifs : différents selon le Quotient Familial CAF ou MSA (voir tableau ci-joint). La tarification est calculée à l'heure, sans distinction des temps de garderie (7 h. 45 - 9 h. et 17 h 30 – 18h.)

Toute journée ou après-midi d'absence non justifiée par un certificat médical sera facturée. Vous avez le choix d'inscrire votre enfant :

***1) A la journée : 9 h.00 – 17 h. 30 (avec repas + goûter)
avec possibilité d'un temps d'accueil
matin de 7 h 45 à 9 h. et soir de 17 h 30 à 18 h.***

***2) A la ½ journée :
Soit 12 h avec repas – 17 h 30,
Soit 13 h 30 – 17 h. 30,
avec possibilité d'un temps d'accueil de 17 h 30 à 18 heures
(avec goûter)***

Le goûter est fourni par le Centre de Loisirs

Attention : tout enfant doit être récupéré par une personne majeure ou présenter une autorisation parentale signée en accord avec la Directrice.

Apporter le N° Allocataire CAF ou MSA et le Quotient Familial,

Les fiches sanitaires sont éventuellement à remettre à jour, veuillez apporter le carnet de santé de l'enfant.

Lieu : Centre de Loisirs au restaurant scolaire

Les inscriptions se dérouleront, pour les Montréalais, le mercredi 19 juin de 17 h 30 à 19 h. ou le jeudi 20 juin de 16 h 45 à 18 h. ou le samedi 22 juin de 10 h. à 11 h. 30. Pour les familles habitant hors Montréal la Cluse : lundi 24 juin de 16h45 à 18 h., directement au Centre de Loisirs (restaurant scolaire).

Tout enfant doit être représenté (parents mais également grands-parents, autre membre de la famille, majeur).

TARIFS DU CENTRE DE LOISIRS

Les tarifs du Centre de Loisirs et des repas de la structure sont différents selon votre quotient familial. Le tableau ci-dessous détaille les différents éléments.

Quotient familial	Cantine	ALSH 3-11 ans Tarif horaire
De 0 à 450	3.98 €	2.24 €
De 451 à 660	4.03 €	2.35 €
De 661 à 765	4.08 €	2.45 €
De 766 à ...	4.13 €	2.55 €

Pour les enfants non domiciliés sur la commune, tarif de la cantine : 5,50 €

Les tarifs indiqués s'entendent sans les aides. Pour avoir le prix réel à payer, vous devez donc ôter les participations suivantes :

	Journée	½ journée
CAF ou MSA	0.54 € l'heure	0.54 € l'heure
Commune	*	2,50 €
Sou des Ecoles	1,50 €	

* Le montant de la participation de la commune, à la journée, compensera la suppression des aides aux vacances de la CAF.

Vous pouvez inscrire votre enfant selon vos besoins ou ses envies à la journée ou à l'après-midi, avec ou sans garderie. Cette formule confère encore plus de souplesse et permet de moduler la facture. Il convient de préciser que les enfants inscrits à la journée prennent obligatoirement leur repas.